



MAIRIE DE DREUX
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 18 MAI 2017

Ville de Dreux

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Dreux, dûment convoqué le neuf mai deux mil dix-sept, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. HAMEL, maire.

Présents : M. HAMEL, Maire ; Mme de LA GIRODAY, Mme M'FADDEL NTIDAM, M. LE DORVEN, Mme PHILIPPE, M. POISSON, Mme ROMEZIN, M. ROSSION, Mme LHOMME, M. HIRTI, adjoints ; M. LEMARE, M. JONNIER, M. GABRIELLI, M. DERBALI, M. HOMPS, Mme ARCHAMBAUDIERE LE PARC, M. ALIM, M. LEROUX, M. SOUNI, Mme WILLEMIN, Mme BERDANE IMERRADEN, M. LE BARBEY, M. MAGER MAURY, Mme DEPECHER-BOULLAIS, M. GAMBUTO, M. BONNEVALLE, M. TOUAZI, M. QERROUANI, conseillers municipaux.

Excusés : M. CHAKKAR, Mme MARTIN, M. MAISONS, Mme GUERIN, Mme BAFFET, Mme KARADERE, Mme GUILLOT MARECHAL, Mme BARBE qui conformément à l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont désigné respectivement comme mandataire M. POISSON, Mme BERDANE IMERRADEN, M. ROSSION, Mme LHOMME, Mme de LA GIRODAY, Mme ROMEZIN, Mme ARCHAMBAUDIERE LE PARC, M. LE DORVEN.

Absents : Mme MAUPAS RABINE, M. GLADCZAK, Mme MAUBOUSSIN.

Mme WILLEMIN est désignée secrétaire de séance.

Le Maire

⇒ rend compte des décisions prises en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal

⇒ désigne Mme BERDANE-IMERRADEN membre des conseils d'école de la ville de Dreux (**unanimité – Mme DEPECHER BOULLAIS, M. MAGER MAURY, M. GAMBUTO ne prennent pas part au vote**)

⇒ approuve

- le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 9 février 2017 (**unanimité**)
- le recours aux astreintes au service petite enfance (**unanimité**)
- la charte d'utilisation des ressources informatiques (**unanimité**)
- les tarifs des spectacles pour la saison 2017-2018 (**unanimité**)
- le tarif de vente de jetons touristiques à l'effigie du Beffroi (**unanimité**)
- la modification d'un périmètre scolaire (**unanimité**)
- la modification des horaires des écoles maternelle Alphonse Daudet et élémentaire Godeau (**unanimité**)
- le déclassement définitif du parking 10/12 rue du Bois des Fosses du domaine public communal (**unanimité**)
- la rétrocession de voirie et d'espaces publics du lotissement Marceau (**unanimité**)
- l'application du taux réduit de tva dans le lotissement du hameau de Malerne (**unanimité**)
- la cession d'actions de la SAEML Gédia détenues par la caisse d'épargne et de prévoyance Loire Centre (**unanimité**)

⇒ approuve l'annexe financière n° 1 au contrat de villes et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants (**unanimité**)

⇒ autorise Monsieur le Maire à demander des subventions

- à la DRAC pour la rénovation du théâtre (**unanimité**)
- à l'agglomération du Pays de Dreux dans le cadre de la libération ferroviaire de terrains (**unanimité**)

⇒ autorise Monsieur le Maire à signer

- le protocole participation citoyenne (**unanimité**)

- la convention de groupement de commandes pour les marchés d'assurance **(unanimité)**
- la convention d'organisation des commissions de sélections professionnelles **(unanimité)**
- la convention de financement des travaux de restauration des couvertures de la Chapelle Royale **(unanimité)**
- la convention avec l'ogec institut Saint Pierre Saint Paul pour le versement d'un forfait communal **(majorité des voix)**
- la convention de gestion, d'entretien et d'exploitation du rond-point du Gué aux Anes **(unanimité)**

VU pour être affiché le 19 mai 2017 conformément aux dispositions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.




Le Maire
Gérard HAMEL